

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du Master Droit de l'immobilier, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

**Semestres 7 et 8 - Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières et délivrance de la Maîtrise**

<u>Présidente du jury</u>	DAOULAS-HERVÉ Hélène	MCF
<u>Membres titulaires</u>	LE MENN Julien	Professionnel - Vacataire
	LEOST Raymond	MCF
<u>Membres suppléants</u>	DARMOIS Basile	Enseignant Contractuel
	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	NICOLAS Martial	MCF

**Semestres 9 et 10 - Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières et délivrance du Master**

<u>Présidente du jury</u>	DAOULAS-HERVÉ Hélène	MCF
<u>Membres</u>	LE MENN Julien	Professionnel - Vacataire
	LEOST Raymond	MCF

**ARTICLE 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 14 novembre 2023  
Pour Le Président de l'Université,  
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie  
en charge de la CFVU

  
Abdeslam MAMOUNE

